

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 janvier 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Absents : Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Erica SANDFORD.

Procurations : François CAMBERLIN à Denise MELOT
Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 23

Objet : Budget principal

- Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le compte financier unique du Budget principal de l'exercice 2025 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dressé par Monsieur Christian SIMON, Président ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;

Vu le CFU 2025 – Budget principal de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 Après que Monsieur le Président se soit retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte financier unique, lequel fait apparaître les résultats suivants :

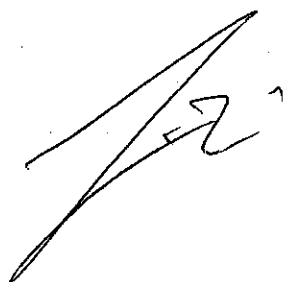
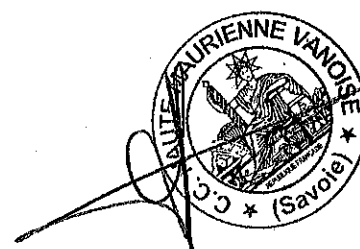
Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	8 103 687.05	22 315 959.13	30 419 646.18
	Recettes réalisées	3 243 762.41	22 672 464.01	25 916 226.42
	Restes à réaliser	145 987.55	-	145 987.55
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	7 306 630.30	25 416 078.41	32 722 708.71
	Dépenses réalisées	2 964 811.44	21 759 009.44	24 723 820.88
	Restes à réaliser	421 708.53	-	421 708.53
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	278 950.97	913 454.57	1 192 405.54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	- 797 056.75	3 100 119.28	2 303 062.53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	- 518 105.78	4 013 573.85	3 495 468.07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 275 720.98	-	- 275 720.98
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	- 793 826.76	4 013 573.85	3 219 747.09

- **Approuve** le CFU 2025 – Budget principal de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
 Pour copie conforme, Modane, le 11 février 2026.

Le secrétaire de séance
 Jean-Claude RAFFIN

Le Président
 Christian SIMON

ARRETE ET SIGNATURES

CC HAUTE MAURIENNE VANOISE - CC HAUTE MAURIENNE VANOISE

Présentation

Présenté par le **PRESIDENT**,
A Modane, le 04/02/2026
Le **PRESIDENT**

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Modane, le 04/02/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Votes

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

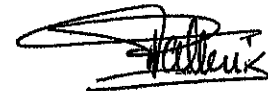
Date de convocation : 27/01/2026

Signataire

ARNOUX Jacques

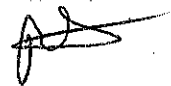


AVENIERE Roland (Pierre VALLERIX)

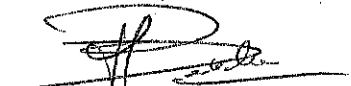


BALZER Agnès

BECT Stéphane



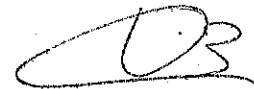
BODECHER Maurice



BOIS Patrick




BOYER Stéphane



BRENIER Natacha

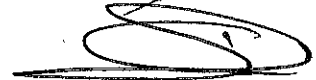
BUTTARD Jean-Marc



CAMBERLIN François Absent procuration à D. MELOT



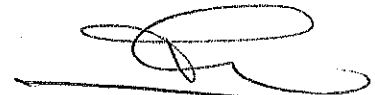
CHABOISSIER Yann



CHEMIN François



CHIALE Christian



ARRETE ET SIGNATURES

CC HAUTE MAURIENNE VANOISE - CC HAUTE MAURIENNE VANOISE

30/01/2026 12:03 Page 2 / 3

Signataire

FELISIAK Eric

FERNANDES Humberto

FURBEYRE Nathalie

KONAREFF Marc

MARGUERON Gilles

MELOT Denise

MENARD Jacqueline *Absente procuration à J. ARNOUX*

PETINOT-GAGNIERE Laurence *Absente procuration à JC. RAFFIN*

RAFFIN Jean-Claude

ROBIN Maryvonne

SACCHI Christian

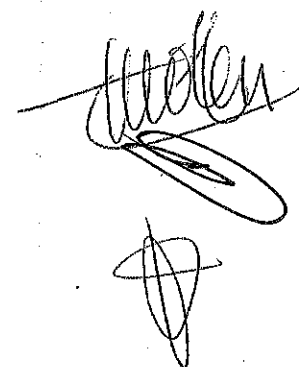
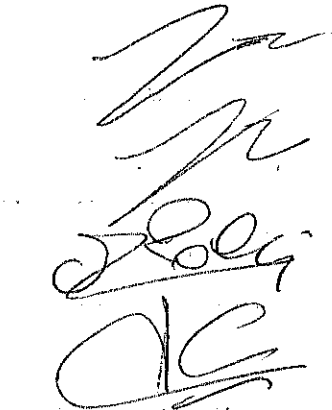
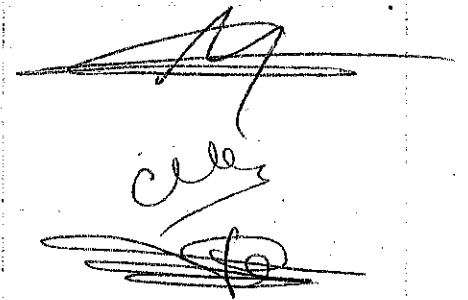
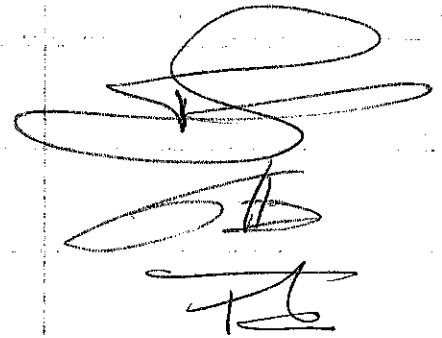
SANDFORD Erica

SIMON Christian

THEOLIER Cornelia

THEOLIER Thierry

TRACQ Jérémy



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 073-200070340-20260204-2026_18_BIS_1-BF

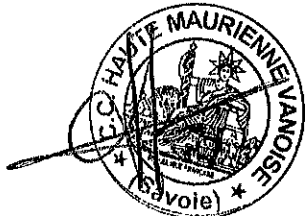
Berger
Levrault

ARRETE ET SIGNATURES

CC HAUTE MAURIENNE VANOISE - CC HAUTE MAURIENNE VANOISE

30/01/2026 12:03 Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/02/2026, et de la publication le 04/02/2026.



A Modane, le 04/02/2026